

*Assemblée générale le 8 décembre à 20H 15 salles des fêtes de Villette*

# **Vivre en Tarentaise**

*Association agréée pour la protection de la nature*

## **Rapport d'activités 2022**



## Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2022

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	3083.71	Timbres + Frais banque	663.95
Intérêts livret	11.24	Photocopies	382.20
Prêt des croqueurs	5000.00	Déplacements	537.98
Subvention C Départemental	1573.44	Assurances	381.41
Subvention COVA	1600.00	Abonnement La Savoie, Cartouches encre, bricolage	398.09
		Frais bancaires	164.73
		Abonnement téléphonique	69.93
<b>Total</b>	<b>11268.39</b>	Cotisations à d'autres associations	145.00
		Achat station de mesure pollution	9834.00
		<b>Total des dépenses.</b>	<b>12577.29</b>

(1) Sortir du nucléaire, CRIIRAD, FNE, Paysages de France, ATMO

**Soit un déficit de 1308.90 euros**

**Report année 2021 : 8718.3 euros**

**Soit en caisse : 8718.3 euros - 1308.9 = 7424.4 euros**

### Etat des comptes :

Au 06.11. 2022 sur notre CCP : 5164.72euros      Livret A : 2259.68      euros

**soit au total                    7424.4 euros**

**131 adhérents à jour de leur cotisation en 2022 (15€/ pers ou 25 couple, 5 petits revenus)**

**Composition du bureau :**      Président : Alain Machet. (Landry)

Vice-présidents : Bernard André (Moutiers) et André Fourmaintraux(Salins)

Trésorière : Danièle Marien (Seez).                    Secrétaire : Jean Kerrien (Bozel)

## Le mot du président :

La Tarentaise en 2022 ressemble beaucoup à ce qu'elle est depuis plusieurs années, des constructions à tout va et ceci dans toutes les stations sans exception. Malgré l'indignation de nombreuses personnes le bétonnage continue allégrement un peu partout. Des dizaines de camions circulent sur toutes les routes toute l'année ; autour des chantiers il est malheureusement très courant de voir les déchets de ces chantiers enfouis sous terre (plastique, morceau de polystyrène, petite ferraille, bois, seau...etc) . Dans la vallée le nombre d'espaces de stockage de gravats, de terre et cailloux explosent au rythme des constructions.

Il est question de prolonger de plusieurs dizaines d'années l'exploitation de la carrière de Villette dont le sable a permis la fabrication de nos 400 000 lits (plutôt froids d'après ce que l'on nous raconte..).

Les stations moyennes sont lancées dans une fable qui fait penser à la grenouille voulant se faire aussi grosse que le bœuf.

Parallèlement tous les citoyens sont appelés à faire preuve de sobriété. Il faut souhaiter que les usagers de nos stations s'approprient cette notion et abandonnent les grosses voitures gourmandes en carburant, se refusent par exemple à utiliser les motoneiges proposées encore dans certaines de nos usines à ski.

Quid de l'usage des jacuzzis ? Les remontées mécaniques sont sans doute avec le chauffage des logements de gros postes de consommation...

A quand un grand plan favorisant l'isolation des logements permanents ou touristiques déjà existants?

A quand une loi incitant fortement les propriétaires de lits froids à les remettre en location ?

A quand un étalement des départs et arrivées en station de façon à privilégier l'usage du train ? A quand la réouverture des gares (Aime, Landry) pour accueillir les usagers potentiels en toute saison ?

A quand une taxation des vols low cost ? (Un tiers de nos émissions...)

Certes il y a de bonnes intentions en matière de cyclisme, de valorisation de nos patrimoines ou au sujet des déplacements...

Mais il va falloir passer aux actes ! Nous attendons toujours un hypothétique plan climat air-énergie de Tarentaise qui programmerait la décroissance de nos émissions...

Bonne lecture. Alain Machet

## La Plagne Tarentaise et les économies d'énergie 12 aout 2022

Nous avons lu avec intérêt le compte rendu du conseil municipal (<https://www.laplagnetarentaise.fr/wpcontent/uploads/2022/07/06-juin-imp.pdf>) qui traite en partie de la gestion de l'Energie par la station de la Plagne.

Nous avons été surpris de lire dans votre brochure web : « **GP été 2022 web.pdf** » à la page 7, consacrée au développement durable, ceci : « La Plagne souhaite aujourd'hui et demain : Permettre à tous ceux qui le souhaitent d'accéder aux espaces de montagne pour en expérimenter les bienfaits, sans en dégrader les écosystèmes. »

Cette affirmation est en complète contradiction avec votre proposition de la page 13 consacrée à l'activité « patinoire en glace naturelle », patinoire ouverte sur l'extérieur devant consommer beaucoup d'énergie pour son maintien en glace durant cet été caniculaire. L'appellation « naturelle » pour cette glace produite en plein été est un mensonge éhonté.

Les français sont invités à faire des économies d'énergie. De même pour les entreprises. Mais cela ne semble pas être le cas dans la station de La Grande Plagne.

Par ailleurs, nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention des élus sur le rassemblement motorisé qui se déroule fin juin chaque année aux Coches. Il y a une exposition de voitures et de motos de course anciennes. Mais cette exposition rassemble depuis le vendredi jusqu'au dimanche soir de très nombreux engins motorisés bruyants qui circulent d'Aime à Bourg Saint Maurice sans discontinuer durant deux jours...La population locale est complètement excédée par tous ces débordements sonores et les excès de vitesse. L'année passée, l'abri bus de Gothard n'avait-il pas été fauché suite à la perte de contrôle d'un véhicule ?

Quel rapport entre une patinoire fonctionnant en plein air et durant une canicule avec l'organisation d'un rassemblement motorisé ? **Le manque de cohérence et l'absence d'exemplarité dans l'organisation d'activités ou d'évènements énergivores.**

Nous sommes tous appelés à faire des économies d'énergie en limitant nos déplacements, en utilisant les transports collectifs ou en baissant le thermostat en hiver par exemple. Mais comment croire que le citoyen de base va de son propre chef faire des efforts si on lui propose des activités grosses consommatrices d'énergie ou gaspillant inutilement du carburant pour tourner en boucle entre Aime et Bourg à grands renforts de décibels...La fin des moteurs thermiques est programmée ! Nos collectivités ont-elles intégré cette réalité ?

La Tarentaise réfléchit à son avenir touristique depuis de nombreuses années, mais il nous faut faire des choix clairs sur ce que nous proposons à nos visiteurs. A vouloir multiplier ou maintenir les activités bruyantes ou énergivores notre image risque d'en pâtir sérieusement. Le silence et le calme sont souvent en tête des attentes de nos visiteurs.

Alors si on réfléchissait ???

## **Gestion du dôme de Vaugellaz.**

Monsieur le Sous-Préfet, Nous avons l'honneur d'attirer de nouveau votre attention sur la gestion du dôme de Vaugellaz qui concerne plusieurs communes : La Plagne Tarentaise, les Chapelles et Bourg saint Maurice. Depuis de nombreuses années les associations demandent que la circulation motorisée sur cette montagne soit strictement encadrée afin d'y préserver la tranquillité recherchée par la majorité des promeneurs.

Or au fil des ans et de la circulation des informations, le dôme de Vaugellaz est devenu le siège d'une activité motorisée anormale. De très nombreuses pistes d'alpage permettent différentes traversées ou boucles depuis la Côte d'Aime (Vallée de Foran) vers Bourg Saint Maurice (la Thuile de Vulmix). Comme d'autres accès sont envisageables depuis Valezan ou les Chapelles, il est courant de voir circuler des dizaines de quads, Véhicules 4x4, 4L ...Depuis quelques années une activité de location de quads s'est développée par exemple : [Appik Aventure \(appik-aventure.com\)](http://Appik-Aventure.com). Mais il y a évidemment d'autres loueurs...Les habitants des villages traversés sont excédés, les randonneurs n'ont plus qu'à se replier dans le parc de la Vanoise. Les pistes d'alpage se dégradent rapidement. Nous considérons que ce site est devenu malgré lui un espace de loisirs motorisés ! Illégal bien sûr, mais siège d'une activité organisée et très lucrative pour quelques-uns.

D'autres problèmes coexistent avec celui des loisirs bruyants : nombre de chalets sont rénovés plus ou moins légalement et des sources sont captées. L'hiver des motoneiges et une chenillette circulent dans des conditions contestables : la jurisprudence ne prévoit pas de desservir un logement à l'aide d'une chenillette.. Quid de l'immatriculation des engins ?

La biodiversité heureusement et pour le moment reste remarquable mais pour combien de temps ? Des images de motos ou quads rassemblés massivement sur le sommet circulent sur les réseaux sociaux...On ne saura pas ce qu'en pensent les papillons ou les tétras Lyre.

Après réunion entre les services de l'Etat, des communes et le milieu associatif il a été décidé de lancer une concertation afin d'envisager de mieux gérer cet espace. Le site a été inscrit dans la liste (régionale et départementale) de ceux pouvant bénéficier d'un arrêté préfectoral. (Voir PJ). Différentes réunions se sont tenues depuis quelques semaines avec il faut le dire beaucoup d'interrogations au départ de la population riveraine sur leur liberté d'accéder à leurs chalets. Ces ambiguïtés semblent levées, mais le plus grand flou règne au sujet des intentions effectives des quatre communes co-responsables au sujet de la circulation motorisée. Lors de la dernière réunion nous avons pu constater le poids des loueurs de quads en particulier et nous doutons sérieusement de la volonté des communes d'interdire la circulation motorisée. Il y a là un vrai choix politique en matière de tourisme et de loisirs en montagne à effectuer ! Un choix de cohérence également car si on a interdit les avions à juste titre, il serait étonnant de tolérer les quads !

Lors d'un récent séminaire du parc National de la Vanoise, la question de la sur fréquentation de nombreux sites emblématiques a été soulignée. Pour diminuer cette pression excessive, il est possible de promouvoir d'autres secteurs non encore protégés, mais quel randonneur ira fréquenter un espace dont le caractère est complètement dégradé par les engins bruyants et polluants ?

La concertation lancée par les élus a abouti à des propositions intéressantes au sujet des chalets, de la gestion de l'eau ou de la biodiversité et nous le reconnaissons volontiers.

Mais chacun sait que l'enjeu majeur est la réglementation de la circulation. Aujourd'hui nous considérons qu'il est de la responsabilité de l'Etat de mettre fin à cette situation anarchique et anachronique.

En restant à votre disposition nous vous adressons, Monsieur le Sous Préfet, nos sincères salutations.

## **Une antenne contestée à Doucy Raclaz**

Nous avons été saisis, par un groupe d'habitants de la commune, du projet d'antenne 5G de Doucy Raclaz. Chacun connaît sans doute les termes du débat qui entoure le déploiement de la 5G : multiplication des antennes, dépendance accrue aux appareils numériques, domotique, voitures autonomes, consommation accrue d'énergie dans les data centers, renouvellement forcé des téléphones et ordinateurs.. On sait que les effets sur la santé des ondes électromagnétiques sont controversés en fonction de l'écoute que l'on prête à telle ou telle autorité sanitaire. Par contre le fait que certaines personnes soient électrosensibles ne semble pas discuté. Nous vivons dans une vallée qui vit essentiellement du tourisme et la préservation de nos paysages paraît essentielle évidemment. Nous traversons aussi une période où notre démocratie ne paraît pas toujours correspondre aux attentes des électeurs.

Aussi nous nous permettons de proposer quelques pistes de réflexion au conseil municipal.

Ne faudrait-il pas recevoir une délégation des habitants du village de Raclaz et voir avec eux si une solution alternative serait envisageable. Il serait sans doute possible d'éloigner cette antenne du village afin de diminuer l'exposition des habitants aux champs électromagnétiques. Cette antenne est-elle véritablement indispensable ? Fait-elle partie d'un réseau global à l'échelle de la Tarentaise ? Par ailleurs aucune présentation ou information n'a été fournie à l'ensemble des habitants de Tarentaise sur la mise en place de toutes ces antennes. A une époque où l'on songe à diversifier le tourisme en s'appuyant sur les espaces naturels dont notre vallée dispose cela paraît curieux. Dans un contexte où il est nécessaire de s'interroger sur les consommations énergétiques il est surprenant de passer rapidement sur le bilan carbone des « data centers » qui serait du même ordre de grandeur que le transport aérien.

L'instabilité du terrain retenu nous paraît confirmée par le fait que des dommages ont été constatés sur des maisons du village et que des travaux de stabilisation ont dans le passé été menés aux alentours du hameau et du terrain retenu pour cette construction.

A la suite de différents courriers la commune a trouvé un terrain plus éloigné du village et ne présentant pas de problèmes géologiques. Nous nous félicitons de cet épilogue !

## **Bétonnage à Tignes et en Tarentaise**

Le SCOT Tarentaise Vanoise, approuvé fin 2017, a décidé une diminution du rythme de constructions neuves en station de 40 % par rapport au rythme annuel des dix années précédentes.

La loi Climat et résilience, promulguée par la suite le 22 août 2021, a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031

Les gros projets immobiliers en station restent cependant aussi nombreux avec le risque d'atteintes multiples à la nature.

Lors d'une récente enquête publique environnementale, Vivre en Tarentaise s'est plus particulièrement intéressé au projet Alpine Mess à Tignes (14 000 M2 ) et à sa compatibilité avec les prescriptions du SCOT pour la création de lits touristiques.

Tignes s'est vu attribuer un plafond de 45000 M2 de STP à construire sur les 15 ans de la durée du SCOT. Aucune allusion à la nécessité de respecter ce plafond n'apparaît dans le dossier d'enquête publique. Ce même dossier précise par ailleurs que « de nombreux projets immobiliers ont été réalisés et sont prévus sur la commune de Tignes » En particulier le Village Club Med comprenant la création d'une surface de plancher de 38059 M2 et d'autres projets pour 11000 M2



Le SCOT a prévu un outil de suivi spécifique par pôle touristique selon les modalités et le seuil maxima définis. Un état des STP utilisées chaque année par commune devait être publié dans l'observatoire du SCOT.

Vivre en Tarentaise réclame en vain depuis 2 ans la publication du suivi de STP par commune, prévu par le SCOT.

Lors de cette enquête publique à Tignes , VET a demandé au commissaire la publication des surfaces de STP déjà consommées à Tignes depuis le début du SCOT en 2018. La mairie de Tignes a par la suite communiqué ces chiffres : 27461 m<sup>2</sup> sur les 45000 m<sup>2</sup> attribués par le SCOT ont déjà été consommés, soit 61 % les 4 premières années !

Lors d'une réunion publique organisé par le CLD ( Conseil Local de Développement ) de Tarentaise Vanoise ,début

	<b>STP allouée par le SCOT pour 15 ans</b>	<b>STP 2018</b>	<b>STP 2019</b>	<b>STP 2020</b>	<b>Total STP 2018 - 2020</b>	<b>STP théorique pour 3 ans</b>	<b>solde STP pour 12 ans à venir</b>
<b>Grandes stations</b>	335 000	78 897	26 496	23 073	128 467	67 000	206 534
<b>Stations petites, moyennes ou satellites</b>	220 000	21 680	24 690	21 933	68 303	44 000	151 697
<b>Pôles de vallée ou pôle thermal</b>	105 000	-870	813	6 461	6 404	21 000	98 539
<b>TOTAL</b>	<b>660 000</b>	<b>99 707</b>	<b>51 999</b>	<b>52 163</b>	<b>203 869</b>	<b>132 000</b>	<b>456 770</b>

Il manque Les Allues (2019-2020) et Courchevel (2020) – en cours

2022, nous avons pu prendre connaissance des chiffres globaux .

Les chiffres nous indiquent que, pour les grandes stations, durant les 3 premières années du SCOT , 128467 m<sup>2</sup> de STP ont été consommées, sur les 335000 autorisées pour les 15 années de la durée du SCOT. Nous considérons d'ailleurs que ce tableau est inexact puisque Les Allues et Courchevel n'ont pas communiqué leurs chiffres. Il faudrait retrancher les 90000 STP allouées à ces deux stations de la base de calcul, ce qui donne 128467 STP consommées sur un plafond de 245000 STP, soit 52,43 % du plafond global alloué pour 15 ans aux grandes stations (excepté Courchevel et Les Allues) consommé dès les 3 premières années du SCOT.

Cela revient à constater que les surfaces construites en grande station de ski , au lieu de diminuer de 40 %, augmentent à un rythme supérieur aux dix précédentes années !

Il s'agit pour Vivre en Tarentaise d'une dérive inadmissible, nécessitant la publication, commune par commune, des STP déjà consommées, comme le prévoit expressément le SCOT.

La population qui jusqu'à présent était restée discrète sur ces sujets d'urbanisme où des enjeux financiers sont encore présents, est de plus en plus indignée par la poursuite de ce qu'il convient bien d'appeler **bétonnage**. L'association VET reçoit régulièrement des coups de téléphone dénonçant les projets immobiliers en cours ou à venir : Tignes, La Rosière, Champagny, Aime 2000, Longefoy Montalbert ; Vallandry, Peisey Nancroix...

Notre association avait mis pas mal d'espoir dans ce document dénommé le SCOT que l'on espérait régulateur. Mais ce dernier a été bien trop généreux et permet d'alimenter une compétition interne à la Tarentaise et aussi avec nos voisins alpins. La Loi Montagne révisée il y a un peu plus de cinq ans avait envisagé un moment de créer un statut particulier pour les résidences en station de ski. Les propriétaires auraient eu l'obligation de louer

quelques mois par an...Mais à l'époque nos parlementaires ne se sont pas montrés très courageux et pour le moment on bétonne pour conforter ses positions vis-à-vis des voisins et également pour compenser l'érosion annuelle du parc locatif.

De nombreux propriétaires ne semblent pas conscients de la question des lits froids. Beaucoup d'entre eux dénoncent les nouveaux projets mais ne songent pas un instant à louer davantage...Les services de l'Etat à priori sont très conscients de ce sujet très politique, mais tant que la Tarentaise arrose de ses devises toute la région AURA...Pourtant en 2023 le SCOT de Tarentaise devrait être révisé. Il serait bon qu'à cette occasion la population tarine fasse entendre sa voix. Mais aura-t-elle le courage et le temps de se plonger dans ce document très technique qui va décider des grandes orientations d'éventuels aménagements en Tarentaise.

Pour compléter ce tableau inquiétant on vient d'apprendre que les services de l'Etat ont décidé de prolonger l'exploitation de la carrière de Villette pour 30 ans.. Il faut savoir que la plupart des matériaux servant à fabriquer le béton en Tarentaise proviennent de Villette. Le cratère réalisé au fil des années est spectaculaire et pourrait contenir nos stations passées à la moulinette..Il semble que l'on envisage de continuer à construire à un rythme soutenu et en béton (matériaux très énergivore). Quid de la rénovation, des constructions en bois ???

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

## **Aime : le trafic concernant la Plagne doit-il continuer à traverser la cité ?**

### **Pollution atmosphérique en Tarentaise.**

Depuis plusieurs dizaines d'années l'association Vivre en Tarentaise est membre du réseau (désormais régional) de surveillance de la qualité de l'air : ATMO. Celui-ci n'effectue pas de mesures en Tarentaise. Il dispose de modèles mathématiques, qui adaptés aux caractéristiques de la Tarentaise, permettent d'estimer le taux dans l'air de différents polluants. L'association Vivre en Tarentaise a souhaité effectuer des mesures directes en différents points du territoire. Elle a demandé des devis à différentes entreprises et choisi d'acheter du matériel Alliantech.

**L'achat d'une station de mesure de la qualité de l'air a pu être réalisé grâce au programme Leader et au cofinancement du Conseil Départemental de la Savoie.** Depuis le mois d'avril 2022 la station de mesure a été assemblée et installée en différents points de notre vallée : Aime, Moutiers, Bozel, la Plagne, Landry. Après chaque séquence de mesures (en général deux semaines), un petit compte rendu est rédigé et adressé aux collectivités locales, concernées et au réseau ATMO.

Les premières observations : la vallée est soumise à des taux d'ozone souvent supérieurs aux valeurs recommandées. Ce gaz est fabriqué à partir des oxydes d'azote (moteurs diésels) en présence de lumière. Plus il y a d'ultraviolets et plus la concentration en ozone augmente. Cet été nous avons dépassé les normes aussi bien en fond de vallée qu'en altitude. Il est arrivé que la concentration atteigne les valeurs pour lesquelles toute activité physique est déconseillée... Nous mesurons également les concentrations en particules fines PM 2.5 et PM 10. (Moteurs diésels et chauffage au bois). A Moutiers durant deux semaines au printemps les taux recommandés ont été dépassés. A Aime l'un des paramètres est de peu en dessous de cette valeur à l'automne.

Enfin nous sommes surpris d'observer des pics d'ammoniac partout où nous avons effectué des mesures : même au centre de Moutiers. Ces émissions proviennent à priori de l'élevage.

Nous attendons une réunion prévue en Tarentaise avec le réseau régional de mesure pour tenter d'éclaircir notre lanterne...

## **Voie verte de Tarentaise : tronçon d'Aime la Plagne.**

Monsieur le Sous-Préfet, notre association suit depuis une quinzaine d'années le feuilleton de la prolongation de la voie verte de Tarentaise en aval d'Aime centre-ville. Nous échangeons régulièrement avec les élus des collectivités à ce sujet. Nous faisons de même avec les autres communes concernées par la continuité de l'itinéraire entre Aigueblanche et Sainte Foy Tarentaise.

En ce qui concerne la prolongation avale de l'actuelle voie verte, une partie pourrait emprunter des voies existantes desservant soit des hameaux, soit la STEP communale. Il faudrait construire une passerelle pour franchir l'Isère et ensuite, soit remonter au niveau du village de Villette pour poursuivre le long de la RN 90 sur plusieurs

centaines de mètres ou bien construire une voie sur pilotis au-dessus de la rivière, mais nettement en dessous de la route nationale. (Secteur 3 sur carte jointe)

Depuis des mois nos élus s'interrogent sur le « bon choix » ? La première hypothèse est sans doute la moins chère à réaliser, mais elle implique de remonter et de s'écarter de l'Isère et surtout de longer la route nationale sur au moins 300m. Il semble que la prolongation de l'exploitation de la carrière de Villette ait été décidée et qu'elle s'accompagnera de coupures de circulation sur la RN 90 pour exploiter différents pans du massif résiduel. Les cyclistes devront sans doute se plier également à ces coupures imposées par la sécurité...Les autres usagers (poussettes, rollers, trottinettes, skate, cavaliers et chevaux) seront bannis. Tout cela ne fait rêver personne et montre bien que si cet itinéraire est retenu il ne sera pas dans la logique du tracé existant proche de la rivière et bucolique.

Maintenir le tracé en fond de vallée sans s'éloigner trop de l'Isère impose la traversée d'un éboulis de gros blocs sur des pilotis dans le détroit de Villette avant d'aborder la plaine de Centron. Cela implique un surcoût d'environ deux millions d'Euros...Mais la réalisation de ce tracé aurait un réel intérêt touristique et maintiendrait les cyclistes à bonne distance des engins motorisés...

Monsieur le sous-Préfet, vous l'aurez compris, notre cœur penche en faveur de la deuxième possibilité qui reste dans la logique initiale de la voie verte. Nos élus, à juste titre, s'interrogent sur le bienfondé d'un gros investissement...Ce tronçon est bien sûr le plus difficile à réaliser et cela explique sans doute que le dossier ait subi tant de rebondissements. Mais les collectivités en charge des autres portions ont déjà programmé les travaux à réaliser. Il serait dommage que la continuité de cette voie soit paralysée une fois de plus pour des raisons financières. Comme l'Etat est partie prenante du montage financier, nous nous interrogeons sur la possibilité d'un coup de pouce financier qui permettrait d'aboutir à une réalisation vraiment attractive et structurante pour le tourisme tarin. Dans l'espoir qu'une solution puisse être trouvée afin d'aider la COVA dans ce projet essentiel, nous vous adressons, Monsieur le sous-Préfet, nos cordiales salutations.

### **Tronçon Centron Moutiers Aigueblanche.**

La partie située sur le territoire de la CCVA a été réalisée jusqu'à la limite avec Moutiers..Il reste à Cœur de Tarentaise d'effectuer les travaux jusqu'au tunnel du Siaix.

L'Etat propose régulièrement des subventions pour favoriser le développement du réseau de pistes cyclables. Nous souhaitons que la tarentaise saisisse chaque occasion d'accélérer ces travaux indispensables.

### **Climat et énergie.**

Le scénario Négawatt.

VEt avait organisé début 2022 une nouvelle conférence du réseau négawatt.

### **Néga watt quoi de neuf et que retenir ?**

Le scénario repose toujours sur trois piliers : sobriété, efficacité et renouvelables...

Le scénario Négawatt intègre la disparition programmée du nucléaire à l'horizon 2045 !

**A propos de la sobriété** il faut évidemment éviter tout gaspillage (chauffage excessif des logements...). Attention aux déplacements : éviter l'avion, utiliser davantage le train, éviter les grosses voitures, penser à l'autopartage et au covoiturage. Utiliser les mini voitures électriques ainsi que le vélo à assistance électrique.

Dans le domaine de la nutrition objectif réduire de moitié la consommation actuelle de viande.

Faire durer le matériel numérique : ordinateurs et téléphones.

Réparer plutôt que changer pour l'électroménager.

### **A propos de l'efficacité :**

Isoler massivement les logements en utilisant de préférence des matériaux biosourcés. Les aides actuelles sont en dessous de ce qu'il faudrait pour que ces travaux soient effectués dans un court délai. Viser des rénovations complètes et performantes plutôt que de procéder par étapes. Les formalités administratives



pour les aides restent complexes pour beaucoup de monde. Il serait utile de structurer un réseau d'artisans, formés spécifiquement et complémentaires, qui seraient capables de travailler de façon concertée sur les projets. Le nombre d'artisans compétents reste nettement insuffisant dans ce domaine.

Il vaut mieux rénover les logements existants plutôt que de construire du neuf et des maisons individuelles. Privilégier le petit collectif. Adapter le logement en fonction de la taille de la famille. Objectif 40 m<sup>2</sup>/personne...

Le réseau négawatt n'est pas très « emballé » par les biocarburants liquides ou gazeux issus de recyclage..

L'énergie grise des batteries des voitures électriques doit être lissée sur plusieurs véhicules si on recycle de façon performante le lithium ...

Pour les transports évidemment le train est à privilégier. Véhicules électriques pour les voitures et biogaz pour les camions ou bus.

Biogaz fabriqué à partir de biodéchets ou de cultures plantées à cet effet : céréales que l'on coupe avant maturité..

A court terme négawatt croit plus au biogaz qu'à l'hydrogène. Le réseau de gaz existe déjà comme les véhicules fonctionnant au gaz. Pour l'hydrogène tout est à mettre en place et la technologie pas encore au point..

### **Renouvelables :**

L'énergie renouvelable la plus utilisée en France aujourd'hui : le bois. Petite marge de progression mais attention à la déforestation.

En Tarentaise impossible de passer sur le poids de l'hydroélectricité. Il y a encore de nombreux projets de microcentrales dans chaque secteur de la vallée. Il faut reconnaître que chacun de ces équipements produit souvent de quoi alimenter en électricité plusieurs centaines de foyers. Nous regrettons cependant que le débit réservé se limite systématiquement à sa valeur légale c'est-à-dire 10% du débit moyen...L'eau disparaît de nos paysages et de certains vallons...

Eoliennes en mer à multiplier. Les énergies marines (courants, marées) ne semblent pas présenter un gros potentiel...

Photovoltaïque sur toutes les toitures des bâtiments et au sol quand il n'y a pas d'activité agricole dessus. Equiper les toits à l'Est et à l'Ouest permet d'élargir la période de production.

Développement de la méthanisation.

Pour le stockage de l'électricité plusieurs solutions :

Batteries, électrolyse de l'eau pour fabriquer de l'hydrogène, ou enfin méthanation (On fait réagir de l'hydrogène avec du CO<sub>2</sub> industriel). Mais ce dernier point est moins mis en avant que par le passé car les possibilités de captation du dioxyde de carbone industriel ne sont pas très nombreuses.

## **Rassemblement pour réclamer des actions conséquentes contre le changement climatique.**

Juste avant l'élection présidentielle, VET avait organisé à Aime un rassemblement pour affirmer l'attente de la population tarine de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Près de 90 personnes étaient présentes dans une ambiance conviviale au centre d'Aime. L'occasion également de rappeler que la justice sociale et le lutte contre le changement climatique sont parfaitement compatibles !

## **Création en cours d'une coopérative de producteurs photovoltaïques.**

Chacun peut constater que l'énergie solaire est peu utilisée en Tarentaise alors que le soleil n'a jamais sans doute autant « éclairé » notre vallée...Un groupe de plusieurs personnes, soutenues évidemment par VET, mène actuellement une campagne d'information sur les possibilités de développement de cette filière en Tarentaise. Il s'agirait de regrouper des fonds via des cotisations d'adhérents, de collectivités, de sociétés et des subventions afin d'installer des panneaux solaires qui seraient posés sur des toitures louées aux propriétaires de bâtiments. La création d'une SAS ou d'une SCIC est envisagée. L'avantage de ce processus est qu'il n'exige pas forcément un gros

investissement individuel, mais qu'il permet de choisir des équipements fabriqués en France et de gérer collectivement et localement les surfaces équipées. La Tarentaise est sans doute le dernier secteur de Savoie à ne pas disposer d'une telle structure.

Cette campagne tombe à pic car un cadastre solaire est en cours de finalisation dans notre vallée. En janvier chacun pourra sur un ordinateur cliquer sur son toit pour connaître les possibilités de production d'énergie thermique ou électrique.

Affaire à suivre et à soutenir évidemment !

## Activités illégales de motoneiges :

Le refuge de La Traye à Meribel les Allues ( en pratique ce « refuge » correspond plus à un hotel 5\*) a été condamné début 2022 pour utilisation à titre de loisirs d'engins conçus pour la progression sur neige pendant l'hiver 20-21. VET s'était porté partie civile.

Cela n'a pas empêché le refuge de poursuivre cette activité illicite l'hiver dernier. L'OFB a donc a nouveau dressé des PV d'infractions pour une nouvelle plainte.

Le procès pour récidive devait avoir lieu le 18 Octobre mais l'avocat niçois a prétexté la grève à la SNCF pour demander un renvoi du procès. Il est donc reporté au 17 Janvier prochain. Nous nous sommes donc déplacés pour rien au tribunal .Nous nous étions porté partie civile et avons demandé la condamnation de ces personnes à des amendes dissuasives et la saisie des véhicules. Au titre des dommages et intérêts Vivre en Tarentaise avait demandé deux mille euros à la SARL « Refuge de la Traye », mille euros au responsable du refuge, et deux cent cinquante euros au salarié conducteur des engins . Vivre en Tarentaise demande également cinq cent euros à l'ensemble des personnes en cause pour les frais engagés à l'occasion de cette procédure.

D'autres procédures ont été engagées à La Plagne et à Val d'Isère et passeront bientôt au tribunal d'Albertville.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime ou bien à la salle des fêtes de Villette. . Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

**Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : [vivrentarentaise.fr](http://vivrentarentaise.fr)**

**Adresse électronique du Président : [alain.machet9@orange.fr](mailto:alain.machet9@orange.fr)** Visitez le site :[vivrentarentaise.fr](http://vivrentarentaise.fr)

### **Pour payer votre cotisation 2023**

**Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry**

**Tarif normal: 15 €/an      tarif couple: 25 €/an      Petits revenus: 5 €/an**

**Nom:.....Prénom:.....**

**Adresse:..... mail .....**

**Téléphone:..... Courriel**